



Règlement du Championnat par Equipes Jeunes D22 2023-2024

ARTICLE 1 : Inscriptions des équipes

- Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes jusqu'au 1 novembre 2023
- Possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires en seconde phase
- Les droits d'inscription sont gratuits pour la saison 2023-2024

ARTICLE 2 : Conditions d'engagement

- La compétition est ouverte aux jeunes licenciés compétitions (filles et garçons) en conformité avec la réglementation sur le certificat médical allant de la catégorie poussins à la catégorie juniors (jusque J3) sans restriction de classement.
- Les équipes doivent être composées de 3 joueurs ou 3 joueuses ou mixtes.
- Pas de limite sur le nombre de muté(e)s dans une équipe.
- Les ententes entre clubs sont possibles (inscription de l'équipe sous le nom d'un club responsable)

ARTICLE 3 : Déroulement du championnat

- Une rencontre peut être avancée avec l'accord des 2 équipes (Le report n'est autorisé que pour motif exceptionnel qui sera statué par la CSD 22)
- Pour éviter les grands déplacements et sous réserve de l'accord des 2 équipes concernées, une rencontre pourra être délocalisée dans un autre club volontaire pour accueillir la compétition.
- Tout changement (Lieu, Date, Heure) devra être demandé sous SPID mon club et signalé au responsable du championnat jeunes.
- En cas de difficulté à trouver un arrangement, le responsable de la compétition se réserve le droit d'imposer une date limite pour jouer la rencontre.
- Le championnat est découpé en 2 phases
- La première phase permet le classement des équipes pour constituer les divisions
- Le principe de la pyramide sera instauré en deuxième phase (2 D1, 4 D2...ou plus selon le nombre d'équipes inscrites)
- Poules de 4 équipes en favorisant l'obtention de poules complètes et le regroupement par zone géographique.
- Nombre d'équipes d'un même club dans une même poule limité à 2



ARTICLE 4 : Les rencontres

- Les rencontres débutent à 14 heures dans la salle de l'équipe recevant sur 2 tables (Pointage des équipes à 13 h 30)
- Les rencontres se déroulent en 10 parties (9 simples + 1 double)
- La présence d'un responsable adulte du club recevant ainsi que celle d'un accompagnateur de l'équipe visiteuse est obligatoire dans la salle pour des raisons de sécurité.
- Les rencontres se jouent aux mêmes dates que le championnat départemental senior.

Pour la saison 2023-2024

Phase 1 : en phase avec les journées séniors J5, J6, J7

Phase 2 : en phase avec les journées séniors J15, J17, J18

Journée des titres : samedi 1^{er} juin 2024

- Les équipes incomplètes sont autorisées avec 2 joueurs(euses) au minimum.

ARTICLE 5 : Montée de division

- A l'issue de la première phase 2023/2024, les poules seront reconstituées avec, dans la mesure du possible, la création de 2 D1 comportant les équipes ayant finies aux premières et/ou secondes places de la phase. Il sera tenu compte des critères géographiques.
- En cas de refus d'une équipe de monter, l'équipe suivante au classement de la poule initiale se verra proposer l'accession.
- Afin de pouvoir procéder aux repêchages, si une équipe refuse son accession en division supérieure, le club devra entre la phase 1 et 2 avertir le responsable de la compétition par écrit (mail) 48 heures au plus tard après avoir eu connaissance de sa montée.

ARTICLE 6 : Forfaits

- Prévenir l'équipe adverse au moins 48 heures avant la date de la rencontre avec copie au responsable de la compétition.
- Si ce laps de temps est dépassé une amende de 10 euros sera appliquée.

ARTICLE 7 : Départage

- En cas d'égalité dans une poule, le départage est fait au goal average général conformément aux règlements fédéraux.

ARTICLE 8 : Brûlage

- Aucun brûlage ni avec le championnat par équipes seniors ni entre équipes jeunes d'une même association.
- En cas de changement de date pour une journée de championnat jeunes, un joueur ne pourra pas participer à 2 rencontres comptant pour la même journée.



ARTICLE 9 : Transmission des résultats

- Les feuilles de rencontres seront faites de préférence avec le logiciel GIRPE
- En cas de non utilisation de GIRPE : Envoi par mail du recto de la feuille (Photo, PDF, etc) uniquement après s'être assuré de la bonne lisibilité de cette dernière (Éviter les ratures)
- Les résultats des rencontres et la saisie des résultats doivent être réalisées sur SPID avant le lundi soir 20 heures qui suit les rencontres par le club recevant.
- A la fin de la rencontre, un exemplaire papier signé des 2 capitaines sera conservé dans les clubs.

ARTICLE 10 : Journée des titres

- Les titres seront attribués le samedi 1 juin 2024
- Pour participer, un joueur devra avoir disputé au moins 1 rencontre de la phase 2
- Podium : 4 joueurs maximum récompensés par équipe
- Tous les joueurs présents sur le podium doivent être en tenue sportive

ARTICLE 11 : Attribution des points

- **POINTS ATTRIBUES A L'EQUIPE**
Vainqueur : 3 pts Match Nul : 2pts Défaite : 1pt Forfait : 0pt
- **POINTS PARTIE**
Vainqueur : 1pt Défaite : 0pt

ARTICLE 12 : Autres

- Les cas et circonstances exceptionnels seront statués par la CSD22

Pour tous renseignements merci de contacter

Responsable du Championnat par Equipes Jeunes :

Vincent Gousset Tél : 06 84 15 11 22 Mail : vincentgousset35@gmail.com

Représentant des clubs de la zone Ouest :

Didier Bédouillat Tél : 06 77 15 50 04 Mail : didier.bedouillat@orange.fr

Représentant des clubs de la zone Est :

X Tél : Mail :